

**VU** la délibération n° 25 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, modifiée par délibérations n° 76 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 et n° 10 du 22 février 2021, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**VU** les articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

**CONSIDERANT** le budget de l'exercice en cours,

**CONSIDERANT** que la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a lancé une consultation relative à l'impression support communication – lot 2 Affiches,

**CONSIDERANT** les offres reçues pour cette consultation et l'analyse des offres,

**CONSIDERANT** l'avis des membres de la Commission Marchés, réunis en séance en date du 30 janvier 2023 avec le rapport d'analyse de l'offre,

**Le Maire de la Ville d'ANDREZIEUX-BOUTHEON,**

## DECIDE

**Article 1** : De procéder à la signature du marché MA2305 avec la société VISIANCE domiciliée à Veauche (42340) pour un montant estimatif de 2 909,76 € HT.

**Article 2** : Le marché est conclu pour une période de 1 an à compter de sa date de notification renouvelable 2 fois.

**Article 3** : Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédiée.

**Article 4** : Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérécourse Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

**Article 5** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Loire,
- Madame la Comptable Publique du SGC Loire Sud,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 20 février 2023

**Le Maire**  
**François DRIOL**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20230220-2023-18-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2023

Publication : 24/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

